

**Faculté de droit**

INT2325

**Protection internationale des droits de l'homme**

[30h] 4.5 crédits

Cette activité se déroule pendant le 1er semestre

**Enseignant(s):** Olivier De Schutter

Langue d'enseignement : français

Niveau : Second cycle

**Objectifs (en termes de compétences)**

Le cours vise à familiariser l'étudiant avec les mécanismes internationaux et régionaux de protection des droits de l'homme, par l'approfondissement d'un dossier précis, qui est défini chaque année en fonction de l'actualité.

Une dimension importante de la pédagogie réside dans la manipulation par l'étudiant des textes "bruts" sur lesquels travaillent les négociateurs et agents dans les institutions internationales.

**Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)**

Le cours de protection internationale des droits de l'homme mettra l'accent sur le système de protection des Nations Unies, en examinant aussi bien les mécanismes de cette protection que la doctrine des organes de contrôle des traités de base des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. La protection régionale des droits de l'homme sera par contre nettement moins développée, ce qui se justifie notamment par le constat que la majorité des étudiants inscrits ont suivi un cours portant spécifiquement sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme ("Leading cases of the European Court of Human Rights").

**Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)****EVALUATION**

L'évaluation sera basée, pour moitié, sur la participation active au cours (10/20), notamment dans le cadre du jeu de rôle auquel l'étudiant prendra part, et pour moitié, sur une opinion dissidente que l'étudiant préparera chez lui au terme de l'enseignement au départ d'une décision de justice ou d'un texte de même nature qu'il aura tiré au sort (10/20). L'étudiant disposera de 24 heures pour rédiger son opinion dissidente dans les termes aussi convaincants que possible, en utilisant tous les documents qu'il jugera utile de consulter.

